

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 mai 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt de rapport financier de la municipalité et du vérificateur pour l'année 2017
 - 4.3 Affectation du surplus d'eau potable 2017
 - 4.4 Dépenses du Lac Marieville
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de don « Cercle de Fermières Rougemont »
 - 6.2 Demande de soutien financier « CDC Haut-Richelieu-Rouville »
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Avis de motion – Règlement 2018-253 modifiant les règlements 2016-215 et 2017-244 relativement aux branchements
 - 7.2 Modification du règlement 2018-251 décrétant des dépenses de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)
8. Administration et greffe
 - 8.1 Acceptation du Plan d'Intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées
 - 8.2 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Regroupement Estrie-Montérégie
 - 8.3 Offre de service – Capacité pluvial Grande-Caroline
9. Urbanisme
 - 9.1 PIIA – 110, rue Sylvie
10. Voirie
 - 10.1 Renouvellement du contrat de déneigement des chemins municipaux
 - 10.2 Bornes de repérage – Octroi de contrat
 - 10.3 Travaux de réfection de la Grande-Caroline – Octroi de contrat
 - 10.4 Acceptation des prix de pavage 2018
 - 10.5 Inspection des bornes-incendie
11. Incendie
 - 11.1 Nomination au Service de Sécurité Incendie
12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Offre de service – AGÉOS
 - 12.2 Offre de service – Benoit Barbeau, ingénieur - Évaluation des besoins en traitement des eaux pour le nouveau captage de la municipalité de Rougemont
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Période de questions réservée à l'assistance
15. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-05-3452

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3453

Adoption du procès-verbal d'avril 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3454

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 7 mai 2018 pour un montant total de 158 543.97\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 9 avril 2018 au montant de 38 126.35\$
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 1 avril au 28 avril 2018 au montant de 56 992.70\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dépôt du rapport financier

Le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2017 sont déposés conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec. L'explication est faite par M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de réaliser les audits de la municipalité. Une copie du sommaire des états financiers ont été rendus disponibles aux citoyens présents dans la salle et une copie sera mise sur le site web de la municipalité.

18-05-3455

Affectation des surplus 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a généré un surplus au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU' une partie de ce surplus est dû à la tarification de l'eau potable et qu'il importe que ce surplus soit accumulé à l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 52 795\$ dans le surplus accumulé affecté en eau potable suite à la présentation des états financiers de 2017.

Vote pour : 6

Vote contre :

Monsieur Mario Côté déclare ses intérêts dans le point qui va suivre et sort de la salle des délibérations à 20h09.

18-05-3456

Dépenses du Lac Marieville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à quelques reprises durant l'année à des réparations où à l'entretien du réseau d'eau non-potable du Lac Marieville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un surplus accumulé réservé au réseau du Lac Marieville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser que les dépenses réalisées pour l'entretien et la réparation du Lac Marieville soit payées à même le surplus du Lac Marieville, en autant que les sommes soient disponibles et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Vote pour : 5

Vote contre :

Monsieur Mario Côté réintègre la salle à 20h10.

18-05-3457

Demande de don – Cercle de Fermières Rougemont

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2018.

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande de soutien financier « CDC Haut-Richelieu-Rouville »

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

18-05-3458

Avis de motion – Règlement 2018-253 modifiant les règlements 2016-215 et 2017-244 relativement aux branchements

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-253 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle

18-05-3459

Modification du règlement 2018-251 décrétant des dépenses de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à une correction du montant des dépenses dans le cadre du projet de réfection de la Grande-Caroline puisqu'elle est donneur d'ouvrage et maître d'œuvre dudit projet en collaboration avec le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la prévision de coûts des travaux a été modifiée depuis l'adoption du règlement 2018-251 et que la municipalité souhaite ajuster le tout afin de refléter les estimations récentes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite préciser les sommes provenant de surplus qui seront affectées au

règlement d'emprunt afin d'assurer une meilleure compréhension dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE les modifications n'imputent pas la charge fiscale du contribuable, le règlement peut être modifié sans avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu que le règlement 2018-251 décrétant des dépenses de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231) est modifié comme suit :

- Le titre du règlement 2018-251 est désormais :
Règlement 2018-251 décrétant des dépenses de 3 100 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231);
- Le montant affecté du programme de subvention TECQ sera de 483 400\$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et ce, suite à la modification de la programmation TECQ;
- Le montant affecté du surplus accumulé affecté à l'eau potable est de 20 000\$;
- La part établie par le MTMDET, soit 1 600 000\$, sera affecté au remboursement des dépenses payable selon l'entente établie entre la municipalité et le Ministère;
- Les articles 4 et 6 sont modifiés afin d'établir les pourcentages réels, soit 39% pour l'article 4 et 54% pour l'article 6.
- L'« Annexe A - Prévisions de coûts » est remplacée par l'« Annexe A – Prévisions de coûts – Modifiée »;

Il est de plus résolu de transmettre au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire une copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement 2018-251 modifié pour approbation.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3460

Acceptation du Plan d'Intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées

CONSIDÉRANT QUE Dave Williams, ingénieur a réalisé le Plan d'Intervention de la Municipalité de Rougemont en conformité avec le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* produit par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars dernier, le MAMOT confirmait qu'il était en accord avec le plan d'intervention soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver le plan d'intervention réalisé par Dave Williams, ingénieur, d'en faire parvenir une copie papier ainsi qu'une copie de la présente résolution au MAMOT.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3461

Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Regroupement Estrie-Montérégie

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Rougemont et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu QUE :

- Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- L'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;
- La Municipalité de Rougemont mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- La Municipalité de Rougemont s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Rougemont durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Municipalité de Rougemont joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- La Municipalité de Rougemont s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.
- La Municipalité de Rougemont accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3462

Offre de service – Capacité pluvial Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) n'autorise pas de nouveaux branchements à la conduite pluviale leur appartenant à moins que la Municipalité ne démontre sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est dans son intérêt de savoir si la conduite pluviale de la Grande-Caroline peut recevoir une plus forte quantité d'eau pluviale;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET ne veut pas participer à la présente étude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de soumission sous invitation afin d'effectuer l'étude de capacité pluvial de la Grande-Caroline;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire, soit ALPG Consultants inc. au montant de 3 750\$ avant taxes afin de réaliser l'étude de capacité pluviale de la Grande-Caroline.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3463

PIIA – 110, rue Sylvie

CONSIDÉRANT QUE

la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par monsieur Kevin Archambault, à l'égard d'un projet de construction résidentiel sur le lot 1 714 567;

CONSIDÉRANT QUE

les revêtements extérieurs seront en brique gris pâle et en canexel gris urbain (gris foncé);

CONSIDÉRANT QUE

le terrain sera à un niveau se situant entre les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE

les équipements mécaniques, le cas échéant, seront non visibles de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE,

d'autoriser l'émission du permis de construction.

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3464

Renouvellement du contrat de déneigement des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit renouveler son contrat de déneigement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité est satisfaite des services rendus par l'entrepreneur actuel, B. Fréreau & Fils et que rien ne justifie de retourner en appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de confirmer à l'entrepreneur B. Fréreau & Fils inc. que le contrat de déneigement est renouvelé pour les deux prochaines saisons (2018-2019 et 2019-2020) au montant de 59 535.20\$ pour chacune des saisons et ce, aux mêmes termes et conditions établies.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3465

Bornes de repérage – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont désire, par mesure de sécurité identifier correctement les adresses civiques en zone rurale;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité évalue qu'il y a environ 500 propriétés à identifier;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission de Kalitec inc. au montant de 14 500\$ avant taxes pour la production de 500 adresses civiques réfléchissantes incluant le poteau.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3466

Travaux de réfection de la Grande-Caroline – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sont en voie de conclure une entente pour les travaux de réfection de la Grande-Caroline;

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont est maitre d'œuvre et donneur d'ouvrage dans ce projet;
- CONSIDÉRANT QU' afin d'être en mesure d'enclencher les travaux dès la signature de l'entente et dès que le règlement d'emprunt aura été approuvé, la municipalité a procédé à l'appel d'offres via le SEAO relativement aux travaux à réaliser;
- CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 4 mai dernier et que deux entrepreneurs ont déposés des soumissions et que les deux sont conformes;
- CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont sous les prévisions budgétaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'octroyer le contrat de réfection de la Grande-Caroline à Bertrand Ostiguy inc. au montant de 2 419 074\$ taxes incluses étant le plus bas soumissionnaire conforme. Le présent contrat est conditionnel à :

- La signature de l'entente des travaux entre la municipalité de Rougemont et le MTMDET, laquelle prévoit le paiement des travaux à la charge du MTMDET;
- L'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt 2018-251 relatif à ces travaux;
- Le respect des conditions de début des travaux par l'entrepreneur.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3467

Acceptation des prix de pavage 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à trois fournisseurs des prix à la tonne pour les travaux d'asphaltage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit l'achat d'asphalte chaude pour les travaux de réfection 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de retenir les prix d'Asphalte Bernier inc. pour les travaux d'asphalte chaude au prix moyen de 208\$ la tonne.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3468

Inspection des bornes-incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'inspection des bornes-incendie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un prix à deux fournisseurs de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de retenir les services de Aqua Data inc. afin de procéder à l'inspection des bornes-incendie au montant de 25.95\$ par bornes.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3469

Nomination au Service de Sécurité Incendie

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Gagné, lieutenant au SSI a annoncé qu'il prendrait sa retraite le 31 décembre 2018 et que d'ici là, il désirait réduire sa charge de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU' il importe de procéder à diverses nominations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de nommer :

- Monsieur Stéphane Maheu, lieutenant de l'équipe 2;
- Monsieur Jasson Plante, lieutenant-remplaçant de l'équipe 1;

- Monsieur Yanick Hébert, lieutenant-remplaçant de l'équipe 2 et lieutenant-instructeur de la caserne 53.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3470

Offre de service – AGÉOS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis préliminaire favorable de la CPTAQ concernant la demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot situé dans la montagne sur lequel un nouveau puits a été foré;

CONSIDÉRANT QU' il importe maintenant de déposer une demande d'autorisation pour le puits auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et que pour se faire, la municipalité doit s'adjoindre les services d'une firme d'hydrogéologie;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS travaille avec la municipalité de Rougemont depuis le tout début de la recherche en eau et qu'elle est au fait du dossier et des particularités de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS a déposé une offre de service afin d'effectuer l'étude hydrogéologique, le test de pompage 72 heures et la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'accepter l'offre de service d'AGÉOS au montant de 18 842\$ avant taxes afin de soutenir la municipalité dans les étapes menant à une demande d'autorisation auprès du MDDELCC.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3471

Offre de service – Benoit Barbeau, ingénieur - Évaluation des besoins en traitement des eaux pour le nouveau captage de la municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis préliminaire favorable de la CPTAQ concernant la demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot situé dans la montagne sur lequel un nouveau puits a été foré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre les services de M. Benoit Barbeau, afin d'évaluer les besoins en traitement des eaux pour le nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de la Municipalité, M. Barbeau a produit une offre de service pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de M. Barbeau à un taux horaire de 205\$ pour un montant estimé de 6560\$ représentant 32h.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-05-3472

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 8^{ième} jour de mai 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET